

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

**ARRETE N°23-ST-166**

**ARRETE MUNICIPAL**  
**de circulation**  
**LES PETITS DOUETS**

**LE MAIRE de SAINT-MELOIR DES ONDES,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;  
VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;  
VU la demande faite par SMPT domiciliée Rue des Brégeons – 35400 SAINT-MALO ;

**Considérant**, qu'en raison de travaux de branchement électrique au lieu-dit Les Petits Douets ; il y a lieu de permettre les travaux et de réglementer la circulation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Du lundi 29 janvier 2024, et pour une période de 90 jours calendaires, la circulation s'effectuera via un alterné par dispositif de feux alternés lors des travaux.

**Le stationnement et les piétons sont interdits au droit des travaux.**

**ARTICLE 2** : La signalisation du chantier sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.  
La signalisation de protection du chantier sera à la charge et sous la responsabilité de SMPT ou de son maître d'ouvrage.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.  
L'arrêt et le stationnement de tout véhicule à l'exception des véhicules de secours et des services publics en mission sont interdits et déclarés gênant pendant les dates mentionnées ci-dessus.

Tout véhicule en infraction à l'arrêt et au stationnement, édicté dans cet arrêté, est passible d'une contravention conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi que d'une mise en fourrière par l'entreprise contractante de délégation de service public en la matière.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Saint-Méloir des Ondes.

—  
Mairie

35350 Saint-Méloir des Ondes  
TÉL. : 02 99 89 10 78 - FAX : 02 99 89 15 71 - E-MAIL : [accueil@smdo35.fr](mailto:accueil@smdo35.fr)  
[www.saintmeloirdesondes.fr](http://www.saintmeloirdesondes.fr)

**ARTICLE 5** : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 6** : M.M. le Maire de la commune de Saint-Méloir des Ondes, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Cancale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

*SMPT (Saint-Malo)*

*Gendarmerie (Cancale)*

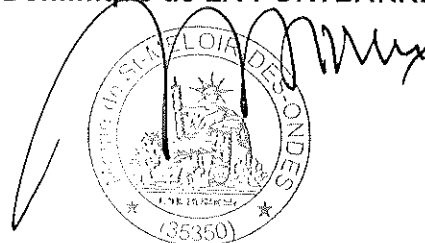
*Caserne de pompiers (Cancale)*

*Saint Malo Agglomération (Cancale)*

*Agence Technique Départementale (La Gouesnière)*

A Saint-Méloir des Ondes, le 13 décembre 2023

**Le Maire,  
Dominique de LA PORTBARRÉ**



—  
**Mairie**

35350 Saint-Méloir des Ondes  
TÉL. : 02 99 89 10 78 - FAX : 02 99 89 15 71 - E-MAIL : [accueil@smdo35.fr](mailto:accueil@smdo35.fr)  
[www.saintmeloirdesondes.fr](http://www.saintmeloirdesondes.fr)



# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

802478711



N° 14024\*01

## Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : **SANCHEZ** Prénom : **Morgane**  
Dénomination : **SMPT** Représenté par :  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **Parc d'Activités des Mottais**  
**Rue des Brégeons - CS 21808**  
Code postal **3 5 4 1 8** Localité : **ST MALO** Pays : **France**  
Téléphone **0 2 9 9 2 1 0 3 1 4** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : **morgane.sanchez@smpt.bzh**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **Les Petits Douets**  
Code postal **3 5 3 5 0** Localité : **ST MELOIR DES ONDES**

### Nature et date des travaux

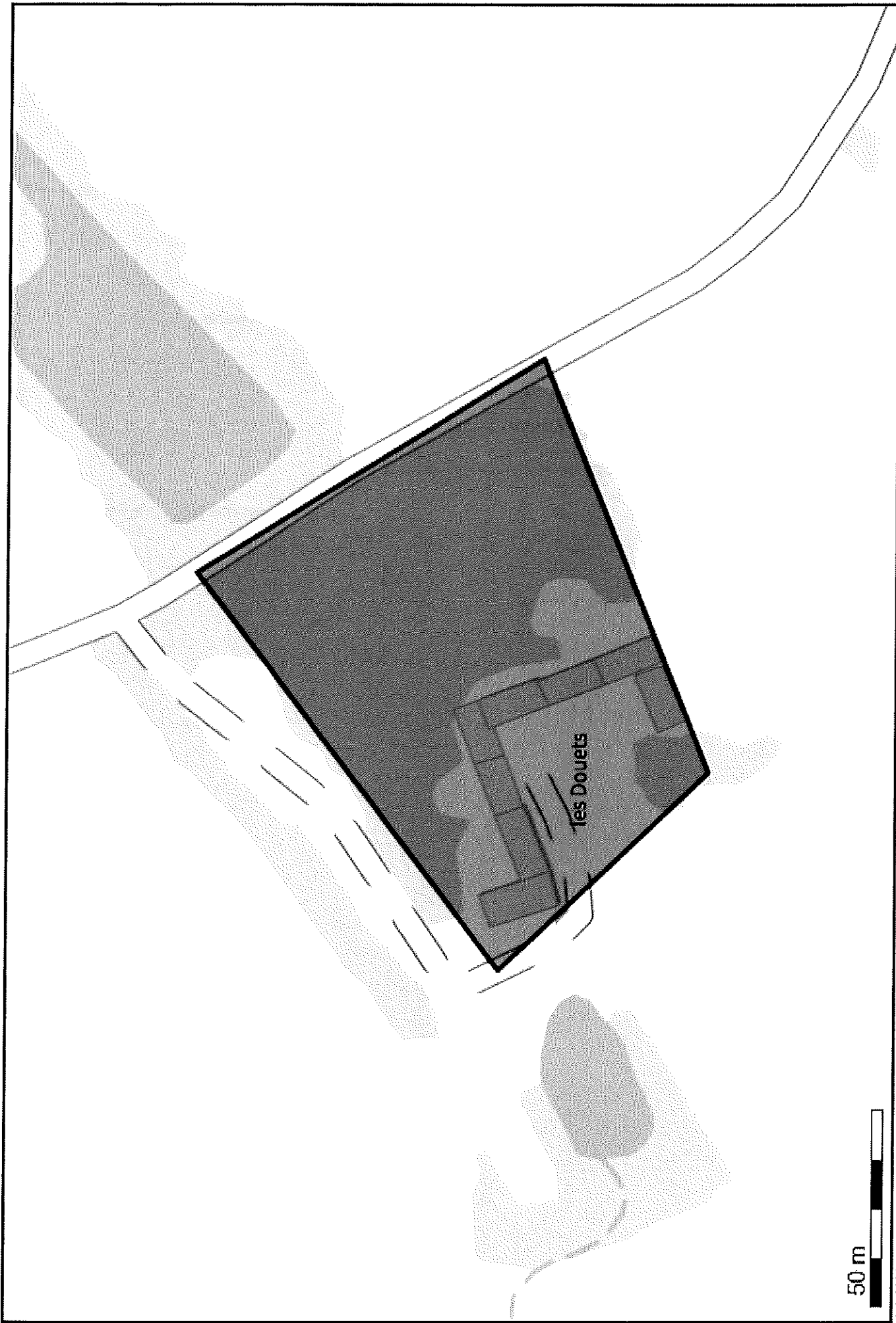
Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : **Branchement électrique**  
N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(9)</sup> : .....  
Date prévue de début des travaux : **2 9 0 1 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires) : **9 0**

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **9 0** Date de début de réglementation **2 9 0 1 2 0 2 4**  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

<sup>(9)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyria pour Lyon Métropole





50 m

(48.622985 -1.934870);(48.622515 -1.934185);(48.622891 -1.932756);(48.623675 -1.933495);(48.622985 -1.934870);

Le 13/12/2023

**Objet : fichiers transmis avec le document**

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- APS-LEMARIE.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?OcrZ5Btd>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?EXxbRscO>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

